

Délibération n°21-03 du 11 mars 2021

Procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2021

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h32.

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 22

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2021.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 22
- CONTRE :
- ABSTENTION :
- REFUS DE VOTE :

Fait à Rennes, le 11 mars 2021

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne


Hervé AMIARD

11 Mars 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

3

Procès-Verbal du
26 janvier 2021

Pour approbation



7, place Hoche
CS 20428
35064 Rennes Cedex

+33-2 99 84 31 01
+33 2 99 84 31 11
www.crous.fr

CROUS de Rennes Bretagne

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 janvier 2021

M. Amiard, Directeur Général du Crous de Rennes-Bretagne, indique aux administrateurs qu'en raison d'un empêchement M. Le Recteur n'assistera pas à la séance et par conséquent, celle-ci sera présidée par le vice-président étudiant M. Irland.

M. Irland, vice-président étudiant, ouvre la séance à 10h32. Il souhaite la bienvenue à Mme Bon, nouvelle Directrice du Crous de Brest.

M. Amiard, procède à la vérification du quorum :

- Présents : 20 personnes dont 19 votants car Mme Stéphanie Renard, Vice- Présidente à l'UBS est présente en tant que membre invité
- Distribution des pouvoirs : 3
- TOTAL : 22

1. ACTUALITES

M. Amiard, présente les différentes mesures mises en place par le réseau des oeuvres envers les étudiants.

La principale nouveauté concerne la restauration avec le repas au tarif de 1 euro qui est étendu aux étudiants non-boursiers. Concrètement, un étudiant peut se présenter dans un restaurant universitaire et prendre 2 repas /jour. Cette mesure a débuté lundi dernier et déjà nous observons une hausse du volume d'activité de 10 points.

Le budget adopté lors du précédent conseil d'administration permet un doublement des aides d'urgences et la poursuite du versement des bourses pour les étudiants qui se retrouvent sans stages. Une bourse additionnelle d'un montant de 150€ a également été versée aux boursiers.

Pour assister les étudiants, l'Etat a créé 20 000 emplois de tuteurs et 1600 postes d'étudiants référents. Pour la Bretagne cela équivaut à 100 étudiants référents soit la nécessité d'embaucher 30 personnes supplémentaires. Pour rappel, les étudiants référents prennent contact avec les résidents 2 à 3 fois par semaine afin de maintenir le lien social, éviter l'isolement et signaler les situations difficiles. Des moments de rencontres et d'échanges autour d'une boisson chaude vont également être instaurés 1 fois/semaine. La distribution de colis alimentaires dans les cités universitaires va reprendre 2 fois/semaine.

M. Pouliquen, Vice-Président au Conseil régional de Bretagne, indique que les collectivités locales se sont engagées pour renforcer la politique jeunesse et soutenir les étudiants face à cette crise. En mars dernier, la région a participé financièrement à la distribution de colis et de cartes alimentaires, en sachant pertinemment que la crise serait longue et qu'il faudrait s'engager sur la durée. Les deux métropoles bretonnes collaborent étroitement avec les établissements universitaires et l'ensemble des acteurs sur le terrain pour accompagner la mise en œuvre des mesures et améliorer les différents dispositifs. En décembre dernier le budget pour la politique estudiantine a été abondé d'1 million d'euros. La région a retenu 2 axes majeurs : l'alimentation et l'aide psychologique. Les collectivités continuent d'apporter leur soutien financier aux épiceries solidaires et à la distribution de cartes et paniers alimentaires. Sur le plan psychologique, les acteurs régionaux sont allés à la rencontre des étudiants référents sur différents sites afin d'évoquer ensemble les difficultés rencontrées et les solutions à apporter. Le gouvernement a déjà lancé un pass santé, mais il est nécessaire d'aller au-delà, en identifiant des ressources humaines dans les hôpitaux pour un suivi des étudiants en détresse. Une réflexion est en cours également pour proposer des jobs étudiants tournés vers l'action sociale et l'engagement.

M. Lahais, Vice-Président Rennes Métropole, remercie la région pour son engagement. Avec cette crise qui s'installe dans la durée, la situation sur le plan social et psychologique se détériore. Il est nécessaire d'engager des actions sur le long terme et au plus près du terrain. **M. Lahais** s'inquiète de la charge de travail pour les assistantes sociales du Crous et d'un temps de travail peut être insuffisant pour répondre aux besoins. La métropole souhaite travailler avec l'ensemble des acteurs et mettre si nécessaire à disposition des moyens humains et matériels.

M. Amiard, rappelle que les services sociaux de l'académie sont partagés entre le Crous et les universités. Certains sites ont été renforcés et chaque assistante sociale absente a été remplacée.

Mme Cousineau, Directrice de la vie de l'étudiant, confirme le renfort des services dans le Morbihan et le Finistère. Le Crous a également proposé aux universités rennaises de participer au financement de temps de travail supplémentaire pour les assistantes sociales. Sur le plan national, 60 postes vont être créés sans que nous sachions pour le moment combien pour la Bretagne. Dans le but de renforcer notre soutien aux étudiants, le Crous a rencontré 4 associations qui gèrent des épiceries solidaires sur Rennes et à Brest afin de leur proposer une aide financière, humaine et logistique.

M. Amiard, indique que le Crous reste ouvert à toutes les propositions d'aides et soutien aux étudiants.

M. Keranguyader, élu étudiant Bouge ton Crous, félicite le Crous pour l'ensemble de ses actions et souhaite partager les remerciements des étudiants briochins pour la distribution de denrées alimentaires. Afin de proposer plus de produits, le Crous devrait se rapprocher de la banque alimentaire notamment pour se procurer des produits hygiéniques. Un échange a eu lieu avec la directrice du Clous à ce sujet et une livraison est programmée prochainement.

Mme Guivarch, élue étudiante Bouge ton Crous, quitte la séance à 11h et donne son pouvoir à **M. Keranguyader**.

M. Bruzac, vice-président Brest Métropole, quitte la séance à 11h.

Mme Gohin, représentante élue CGT, approuve la mesure du repas à 1 euro pour tous les étudiants ainsi que la distribution de colis alimentaires qui contribuent à maintenir des moments de convivialité. Il faut souligner la grande implication des personnels qui ont su s'adapter aux différents protocoles sanitaires pour satisfaire les besoins des étudiants. Cependant, il faut veiller à accompagner ceux qui rencontrent des difficultés psychologiques dues à l'augmentation de la charge de travail avec le déploiement de certains agents dans les établissements scolaires. Si l'activité restauration augmente, il faudra rapatrier les agents pour soulager les collègues. Le service social doit aussi être renforcé.

M. Amiard, confirme que 50 agents volontaires ont été déployés dans différents collèges d'Ille et Vilaine et du Finistère et quelques lycées de la région.

M. Cheret, élu étudiant Armée de Dumbledore, indique que beaucoup d'étudiants sont dans une situation psychologique difficile et il faut en tenir compte dans les critères d'attribution des bourses. Il demande encore que cette année soit « blanche » c'est-à-dire que le Crous ne prenne pas en compte le doublement de cette année pour avoir le droit aux bourses l'année prochaine. L'embauche d'étudiants pourrait également soulager les agents du Crous et des universités.

Mme Quéric, Directrice de la CPAM Ille et Vilaine, indique que la situation des étudiants est préoccupante et que la CPAM souhaite être au rendez-vous de leurs attentes. Par

l'intermédiaire du service social du Crous nous avons déjà distribué des masques dans le Morbihan et participé à leur financement dans le Finistère. Aujourd'hui nous voulons diversifier nos actions : soutenir les épiceries solidaires, rencontrer des étudiants pour leur parler de leurs droits et parcours de soins, faire de la prévention, mais aussi les inviter à se rendre au centre de santé situé au centre Colombier à Rennes. La CPAM souhaite accompagner les étudiants lors des campagnes de tests, leur prodiguer des conseils pour lutter contre l'isolement et recenser les cas contacts par l'intermédiaire de nos étudiants ambassadeurs. Les équipes travaillent actuellement sur la prise en charge de consultation psychologique pour construire des dispositifs adaptés au niveau local.

Mme Cousineau, précise que la CPAM Ille et Vilaine a permis de fournir 18 000 masques sur l'ensemble de la Bretagne.

M. Devillez, Conseiller enseignement supérieur de M. Le Recteur, annonce que 40% des examens ont pu se dérouler dans de bonnes conditions, et qu'il est encore trop tôt pour envisager une année blanche. Un diagnostic sur le déroulé pédagogique va être lancé prochainement.

Mme Renard, vice-présidente de l'UBS, ajoute que la CPAM a apporté son soutien à une association étudiante qui collecte des produits hygiéniques à hauteur de 19 000€.

M. Chéret, fait lecture de la motion étudiante du syndicat FSE. Si cette motion est présentée aujourd'hui c'est entre autre pour que le Crous donne son accord pour le porte à porte en cité universitaire. En effet, nous estimons que c'est la meilleure solution pour rester en contact avec les étudiants. L'installation de permanence syndicale dans les résidences ne permet pas de rencontrer l'ensemble des étudiants.

M. Keranguyader, rejoint M. Chéret sur les 2 premiers points de la motion : favoriser la création d'associations pour créer de l'entraide entre résidents et augmenter la visibilité des organisations étudiantes dans les résidences. Mais étant lui-même logé en cité, il n'est pas favorable au porte à porte car cela est une atteinte à l'intimité de chacun. Les résidents se côtoient régulièrement et connaissent les différents dispositifs d'accompagnement mis en place. C'est à l'étudiant de venir vers nous, on ne doit pas lui imposer de relations. D'ailleurs de nombreux étudiants logés à Saint-Brieuc ont fait part de leur mécontentement suite au porte à porte.

M. Lahais, rejoint la position de M. Chéret et souligne l'insuffisante politique sociale à destination des étudiants. Il ajoute à titre personnel, être favorable à l'extension d'un revenu minimum aux jeunes de 18 à 25 ans. Concernant le porte à porte, M. Lahais ne se prononce pas car il ne sait pas si c'est la meilleure solution et si le Crous est en droit ou pas de l'autoriser. La métropole souhaite renforcer les équipes de prévention dans l'espace public qui interviennent auprès des étudiants.

Mme Piquée, Vice-Présidente Université Rennes 2, comprend la volonté des syndicats de renforcer le contact avec les résidents. Cependant il existe déjà un certain nombre de relais grâce aux étudiants référents, les permanences et les élus du conseil de résidence. L'envie de faire plus est légitime, mais elle partage les craintes de M. Keranguyader sur le caractère intrusif du porte à porte. Certains étudiants peuvent se sentir agressés et contraints d'ouvrir la porte. Mme Piquée est d'accord pour porter au vote les deux premiers points de la motion et reporter le 3^{ème}.

M. Amiard, confirme le soutien du Crous à toutes les initiatives visant à rompre l'isolement des étudiants. Nous ne sommes pas favorables au porte à porte pour la tranquillité des résidents et précise que si l'autorisation en était donnée, les associations devraient en bénéficier. Pour rappel, l'intervention des élections ne pourrait que renforcer l'intensité des visites. Les règles sanitaires strictes liées à la période qui nous oblige à réduire les contacts n'incitent pas à autoriser le porte à

porte. Le Crous est favorable à renforcer la création d'association et à améliorer la visibilité et la communication autour de leurs différentes actions. Avec la reprise de la distribution de colis alimentaires, rien n'empêche les associations d'être présentes pour échanger avec les étudiants. Enfin, à partir de septembre, un budget participatif sera mis en place dans les cités afin d'encourager la sociabilité et les initiatives.

Mme Cousineau, suggère de modifier le 3^{ème} point de la motion avant de la présenter à nouveau pour vote aux administrateurs. Sachant que l'on peut déjà indiquer que le Crous s'engage à autoriser la tenue de permanences syndicales et à en faire la communication.

M. Keranguyader, demande que le porte à porte ne soit pas autorisé.

Mme Cousineau, assure que le Crous ne souhaite pas retenir cette action.

M. Magnol, Président de l'ENS de Rennes, indique que si cette motion est présentée au vote aujourd'hui, il s'abstiendra car il ne l'a pas lu au préalable et relève également le caractère intrusif du porte à porte. Il rejoint la direction du Crous qui dans le contexte actuel et d'un point de vue juridique peut difficilement accorder cette action.

M. Chéret, ne pense pas que le porte à porte soit intrusif d'autant plus que les résidents sont déjà dans une situation psychologique et matérielle violente. Au contraire, le porte à porte peut apporter un soulagement à l'étudiant qui aura pu s'exprimer. D'un point de vue sanitaire, les étudiants connaissent les règles. Par exemple, les examens à Rennes 1 se sont déroulés en présentiel et qu'il n'y a pas eu de soucis. Le sujet électoral est un faux problème, les élections ayant lieu tous les 2 ans dans un cadre bien défini. M. Chéret est d'accord pour voter les 3 points de la motion séparément.

M. Amiard, rappelle que toutes les motions présentées au conseil d'administration ne sont pas votées. Dans ce cas précis, il s'avère difficile de la soumettre au vote étant donné que certains administrateurs ne l'ont pas reçue au préalable.

M. Chéret, confirme qu'il a envoyé par mail la motion à l'ensemble des administrateurs.

M. Amiard, propose de diviser le vote en deux parties et de reporter le 3^{ème} point. Le Crous ne doit pas être mis en cause du fait du refus du porte à porte alors que nous restons ouverts à toutes autres initiatives pour le soutien et l'épanouissement des étudiants. Lors du 1^{er} confinement, quand les agents du Crous ont fait du porte à porte, les résidents avaient été prévenus par mail ou téléphone au préalable. Quelle que soit l'issue du vote, le Crous continuera à faciliter l'intervention des associations en cités universitaires.

Mme Kieffer, Chargée de mission du SGAR, appuie les propos de M. Amiard et souhaite reporter le vote du 3^{ème} point en demandant au syndicat d'y apporter des éléments plus complets suite aux différentes interventions de ce jour. Les administrateurs ont besoin d'un temps de réflexion et ne peuvent pas voter dans la précipitation sur ce sujet.

M. Amiard, propose que la motion soit retravaillée et présentée à nouveau dans un délai de 15 jours.

M. Chéret, aurait souhaité un vote aujourd'hui et ne veut pas retirer le porte à porte.

Mme Kieffer, comprend que le syndicat reste sur ses positions mais peut être pouvons-nous trouver un compromis.

M. Chéret, ne voit pas pour quelle raison juridique le porte à porte serait interdit.

Mme Gohin, estime qu'il est difficile de voter une motion sans l'avoir sous les yeux et concernant le porte à porte la CGT ne souhaite pas se prononcer.

M. Camus, représentant élu UNSA A&I, indique être contre le porte à porte et rappelle que cela n'empêche pas la forte mobilisation du Crous au soutien des étudiants. A Brest, il y a eu également des mécontentements suite à cette action. Les étudiants résidents sont des citoyens à part entière et doivent être considérés comme tout le monde. Chaque cité universitaire est dotée d'un règlement intérieur, où il est indiqué ce que le Crous a le droit de faire ou pas. C'est pourquoi il est utile de regarder juridiquement si le Crous doit autoriser le porte à porte.

M. Devillez, indique que le rectorat ne se prononcera pas sur ce point de la motion. Concernant les élections étudiantes un travail avec le Crous a été engagé pour dématérialiser le scrutin.

M. Cheret, précise que les adresses mails de certains administrateurs ne fonctionnent pas et qu'ils n'ont pas pu recevoir la motion.

Mme Gohin, confirme que l'adresse mail CGT ne fonctionnait plus jusqu'à ce jour.

M. Amiard, suggère que le Crous étudie la question de la légalité du porte à porte et que rapidement des éclaircissements soient présentés aux administrateurs.

M. Irland, demande si nous procédons à un vote uniquement sur les deux premiers points, ou si nous organisons un temps d'échange avec la direction du Crous avant de présenter à nouveau la motion.

M. Amiard, indique que le Crous va lancer une expertise sur ce point puis une communication sera adressée aux administrateurs d'ici 15 jours.

M. Camus, estime que c'est l'ensemble de la motion qui doit être discutée en raison du contexte. Des termes comme « le Crous Bretagne s'engage donc... » méritent que l'on s'y attarde plus longuement.

M. Mognot, approuve les propos de M. Camus et pense qu'une réflexion doit être menée aussi sur le préambule de la motion.

M. Amiard, indique que le secrétariat de direction va renvoyer la motion à tous les administrateurs et invite les élus étudiants à retravailler le document.

2- APPROBATION DE LA CONVENTION DE LOCATION D'UNE RESIDENCE UNIVERSITAIRE A SAINT-BRIEUC

M. Amiard, informe que c'est en raison de ce point porté à l'ordre du jour que nous avons organisé un conseil d'administration en janvier alors qu'habituellement le premier conseil de l'année est programmé courant mars. Il s'agit d'une convention pour la prise en location d'une nouvelle résidence à Saint-Brieuc dont le lancement de la construction dépend de notre approbation à en devenir locataire. En Bretagne, le Crous héberge près de 8500 étudiants. Certains logements sont la propriété de l'Etat, d'autres sont des résidences construites par des OPHLM sur le domaine public et d'autres sont des résidences que nous louons auprès de bailleurs sociaux. Dans ce cas précis, nous sommes dans la 3^{ème} situation avec une prise à bail en location simple auprès de Terre et Baie Habitat. Cette résidence de 128 logements type studios est proposée pour une location de 25 ans reconductible expressément tous les 6 ans. La proposition financière du bailleur est fondée sur un loyer représentant 80% d'occupation, sachant que nous sommes en moyenne sur Saint-Brieuc entre 89 et 96% ces 3 dernières années. Cette résidence se substituera à la résidence Gernugan dans 2 ans et demi. L'opération permettra d'ajouter 71 logements à Saint-Brieuc.

M. Keranguyader, se réjouit de l'arrivée de cette nouvelle résidence, mais a des craintes concernant la gestion du bâtiment par Terre et Baie Habitat en cas de problème technique comme cela a été le cas à Gernugan. En effet, durant plusieurs mois les résidents n'avaient plus de chauffage. Le Crous ne pourrait-il pas inclure une clause dans le contrat obligeant le bailleur social à intervenir de façon rapide en cas de problème majeur. Il ajoute que le nombre croissant d'étudiants à Saint-Brieuc aurait justifié de conserver et rénover Gernugan pour augmenter la capacité de logements.

M. Amiard, indique que la nouvelle résidence permettra de répondre aux besoins de logements sur Saint-Brieuc. Les relations avec le bailleur social sont redevenues normales et le Crous ne doute pas que Terre et Baie Habitat respectera ses engagements avec un entretien régulier du bâtiment et des interventions rapides.

M. Keranguyader, n'est pas convaincu de cette réponse et invite vivement le Crous à être vigilant et à s'engager à mener lui-même les travaux et interventions en cas de défaillance du bailleur.

M. Amiard, prend note de cette remarque.

M. Jarnigon, *contrôleur budgétaire*, estime que le dossier est solide financièrement d'autant que le contrat peut être révisé au bout de 25 ans.

Vote :

Nombre de voix pour	21
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0

Les débats s'achevant, **M. Irand** remercie les participants pour la qualité des échanges.

La séance est levée à 12h20.

Le Vice- Président Etudiant

Alexandre IRAND



Motion de la FSE Rennes au Conseil d'Administration du CROUS Bretagne du 26 janvier
2021

Que ce soit la perte d'emploi, l'isolement social, les difficultés psychologiques et les inégalités face aux cours à distance, beaucoup trop d'étudiant-e-s subissent les conséquences de la crise sanitaire et du désintéressement de l'État de leur situation. Les étudiant-e-s les plus précaires sont pour beaucoup logé-e-s en cité universitaire et dépendant-e-s des aides sociales proposées par le CROUS, il-elle-s sont directement touché-e-s par les problématiques financières matérielles et sanitaires rencontrées durant cette période.

Il est donc plus qu'urgent de venir en aide aux étudiant-e-s qui en ont besoin, que ce soit par la mise en relation avec les structures compétentes ou encore par de l'accompagnement personnel. Le CROUS, bien qu'investi sur toutes ces questions étudiantes, n'apporte malheureusement pas assez d'aide et de soutien face à cette précarité étudiante grandissante. Le rôle que jouent les syndicats et les associations étudiantes est donc primordial car il permet de mettre en contact les étudiant-e-s qui partagent les mêmes réalités de vie et d'études. L'entraide et la solidarité entre étudiant-e-s a permis ces derniers mois d'organiser de nombreuses donations alimentaires sur les cités universitaires, mais cela n'est pas assez. Les associations représentatives doivent pouvoir aller dans les cités universitaires et agir au plus près des étudiant-e-s.

Le porte à porte est le moyen le plus direct et efficace de briser l'isolement des résident-e-s et leur permet plus facilement de demander quelconque soutien. Ce mode d'organisation leur permet aussi de faire part aux syndicats et associations des difficultés qu'ils ont rencontrées face à leurs examens, leurs bourses, leurs cours ou encore leur vie en cité universitaire et d'être accompagné-e-s en fonction de leurs souhaits et leurs besoins. Une aide qui est plus que bénéfique et bien reçue car il s'agit d'une aide d'étudiant-e à étudiant-e habitant dans une même cité universitaire. Les résident-e-s sont de fait plus enclin-e-s à parler de leurs problématiques à d'autres résident-e-s et étudiant-e-s qui les partagent directement. Cela évite que beaucoup d'entre elles-eux se retrouvent seul-e-s et ne savent pas vers qui se tourner.

Le CROUS Bretagne s'engage donc à :

- Favoriser la création d'associations visant à créer de l'entraide entre résident-e-s
- Augmenter la visibilité des organisations étudiant-e-s et de leurs actions en cités universitaires
- Autoriser l'organisation de porte à porte non-marchand par les associations et syndicats étudiants dans les résidences universitaires du CROUS Bretagne